

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 18 octobre 2023

Délibération n°2023-27 portant approbation du numerus clausus pour le concours normaliens étudiants Lettres

- Vu** le code de l'éducation notamment ses articles L. 719-4, R. 79-51 et suivants ;
- Vu** le décret n°2013-1140 du 9 décembre 2013 modifié relatif à l'École normale supérieure ;
- Vu** le règlement intérieur de l'École normale supérieure,
- Vu** la délibération n°2022-35 portant adoption du numerus clausus normalien étudiants-promotion 2023 du conseil d'administration du 13 décembre 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration fixe à 143 le nombre de places ouvertes aux concours normaliens étudiants dans les départements Sciences et Lettres pour la rentrée 2023 comme suit :

- 61 places Concours normaliens étudiants Lettres.
- 60 places Concours normaliens étudiants Sciences.
- 5 places Médecine humanités.
- 10 places Médecines Sciences.
- 5 places Frontcog.
- 2 places programme bourses olympiques.

Nombre de membres votants : 20

Pour : 20
Contre : 0
Abstention(s) : 0

Fait à Paris, le 18 octobre 2023
La Présidente du conseil d'administration

Anne BOUVEROT

